

Innover DANS L'ADVERSITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012



# Table des matières

# Innover dans l'adversité

La Fédération des producteurs forestiers du Québec	4
Le message du président - Innover dans l'adversité	
Les actions de la Fédération des producteurs forestiers du Québec	6
Stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise	6
Les actions pour améliorer le revenu des producteurs forestiers	7
Préserver l'accès aux marchés	8
Accroître le partage du risque financier de la sylviculture	9
Le Rendez-vous de la forêt privée 2011	10
Favoriser la cohésion syndicale des producteurs de bois	11
Les budgets en aménagement forestier	12
Les administrateurs et employés	15
Le conseil d'administration	16
Les statistiques de mise en marché des bois	17
La Fédération canadienne des propriétaires de boisés	21
Le suivi des résolutions	22
Organisations administrant un plan conjoint de producteurs forestiers	26



# La Fédération des producteurs forestiers du Québec

— Notre vision —					
Des producteurs forestiers qui contribuent au développement présent et futur de la forêt privée du Québec par une gestion active de leurs boisés, dans leur intérêt et celui des communautés rurales.					
— Notre mission —					
La Fédération des producteurs forestiers (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 130 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 36 000 producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses quatorze syndicats ou offices vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.					
Nos mandats					
A Charles and the same distance of the same d					

Accroître le revenu des producteurs forestiers | La FPFQ contribue à améliorer le revenu des producteurs forestiers dans l'ensemble du Québec. Notre réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits que ce soit : la négociation collective de la vente des bois, l'organisation du transport des bois, la gestion du paiement des producteurs, sans compter la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en assumant la vigie des indicateurs de marchés susceptibles d'influencer les négociations avec les usines de produits forestiers.

**Stimuler la mise en valeur de la forêt privée** | La FPFQ revendique la mise sur pied de diverses mesures afin de partager avec l'État le risque financier encouru par le producteur forestier pour la protection et la mise en valeur de la forêt privée. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Notre réseau régionalisé offre également des services de formation et des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

**Favoriser la cohésion des producteurs forestiers** | La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, ce qui contribue à une mise en commun des ressources pour obtenir les services demandés, ainsi qu'à une plus grande force de représentation.

**Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers** | Par le biais des assemblées tenues dans toutes les régions du Québec, de son site Internet (foretprivee.ca), de sa revue Forêts de chez nous et son infolettre Forêts de chez nous PLUS, la FPFQ est le lien par excellence pour joindre les propriétaires forestiers. De plus, la FPFQ représente l'intérêt des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées (mesures fiscales, budgets d'aménagement, lois et règlementations touchant la mise en valeur et la commercialisation des bois, etc.)

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.



# Le message du président

### **Innover** Dans **L'adversité**

La crise du secteur forestier qui s'étire depuis six ans n'a pas diminué le nombre de contraintes et défis pour les producteurs de la forêt privée, au contraire, mais elle a réduit le niveau de liquidités nécessaires pour y faire face.

Pour les propriétaires et producteurs forestiers, les réductions de prix et de livraisons de bois aux usines de transformation se sont traduites par un manque à gagner cumulatif de 912 millions de dollars sur six ans. Ce montant est énorme lorsqu'on sait que plusieurs dépendent de ce revenu d'appoint pour arrondir leur fin d'année et que d'autres doivent vendre une partie de leurs lots boisés pour demeurer producteur forestier! Ces mêmes propriétaires doivent payer des taxes foncières en forte progression et répondre à des exigences environnementales croissantes de la part de la population pour protéger les sources d'eau potable, la biodiversité et le couvert forestier.

Du point de vue de notre organisation syndicale, les baisses de livraisons de bois ont réduit nos revenus annuels d'environ 40 % depuis 2007. Pourtant, à l'échelle régionale, le travail pour trouver des marchés et négocier des conditions de vente est beaucoup plus difficile en temps de crise. De plus, la réduction du personnel s'est faite dans un contexte de multiplication des représentations, à un niveau provincial, pour défendre les intérêts des propriétaires et

producteurs forestiers touchés par plusieurs projets : l'implantation de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le développement d'une Stratégie d'aménagement durable des forêts, la conception d'une politique de forêts publiques de proximité, la révision de la Loi sur l'aménagement durable

forêts, la conception d'une politique de forêts publiques de proximité, la révision de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, la mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires sur les véhicules lourds et la révision des règles d'attribution des budgets dédiés à la mise en valeur de la forêt privée.

Personne ne peut contester que ces années sont difficiles pour nous, nos membres, et les gens que nous représentons.

Malgré ce contexte nous avons réussi, au cours de la dernière année, à mettre en oeuvre des projets pour préparer le futur. Nous n'avons pas le choix, car cette crise se transforme peu à peu en une nouvelle réalité. Nous travaillons, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), à réviser le Programme de remboursement des taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers, ce qui devrait contribuer à rééquilibrer, entre les régions, l'aide gouvernementale dédiée à l'aménagement de la forêt privée et inciter une nouvelle clientèle à mettre en valeur leur



patrimoine forestier. Nous évaluons aussi la faisabilité, en collaboration avec le MRNF, d'établir des centres de mise en copeaux pour créer de nouveaux débouchés

pour le bois de trituration de la forêt privée. Nous coordonnons également une vaste enquête provinciale pour comprendre l'évolution des propriétaires forestiers et son impact sur l'activité en forêt privée, afin d'adapter les programmes gouvernementaux qui leur sont destinés.

De plus, nous poursuivons nos efforts pour maintenir la cohésion au sein de notre organisation syndicale et nous rapprocher de nos partenaires traditionnels, car nous croyons qu'un meilleur dialogue tant entre les représentants des producteurs de la forêt privée qu'avec l'industrie forestière et le MRNF, sera garant d'un avenir meilleur.

Toutes ces initiatives visent à innover pour mieux répondre à une multiplicité d'attentes exprimées par les producteurs forestiers et les autres acteurs de la forêt privée, et ce, dans le climat d'adversité qui caractérise désormais notre secteur d'activité.

Pierre-Maurice Lagnon,

Président Producteur forestier



# Les actions de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

Le travail quotidien de la Fédération des producteurs forestiers du Québec vise à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, accroître le partage du risque financier de la sylviculture et favoriser la cohésion des producteurs forestiers, en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, sur les scènes provinciale et fédérale.

### Stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise

La forêt privée constitue près de 16 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt qui entoure nos villes et villages est détenue par 130 000 propriétaires de boisés, dont près de 36 000 disposent de plans d'aménagement forestier et sont légalement reconnus comme producteurs forestiers.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal, ou d'appoint, à des milliers de propriétaires forestiers puisque 20 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 3 000 producteurs en tirent leur revenu principal. La valeur du bois récolté par ces producteurs, et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'élève à plus de 350 millions de dollars en dehors la période de crise vécue actuellement. Si on inclut la valeur de 150 millions de dollars de la production acéricole sur terres privées, de 100 millions de dollars de la production de bois de chauffage, de 25 millions de dollars de la production d'arbres de Noël et de 650 millions de dollars de dépenses directes liées aux activités de chasse et pêche sur terres privées, on

constate que la mise en valeur de la forêt privée est indispensable à l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, de multiples enjeux environnementaux, tels le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages sont assurés, entre autres, par la mise en valeur de la forêt privée. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.

Une part non négligeable du travail de la FPFQ consiste à faire valoir le rôle des propriétaires forestiers dans le développement économique et environnemental du Québec auprès des ministères provinciaux et fédéraux, afin de justifier des mesures de soutien financier à leur intention. La FPFQ intervient également, en tant que porte-parole des producteurs forestiers, auprès des médias nationaux.

### Le plan d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal

La Communauté métropolitaine de Montréal englobe 10 municipalités régionales de comté (MRC) qui ont adopté, en cours d'année, un plan d'aménagement et de développement de leur territoire, où l'on trouve plusieurs milliers de propriétaires forestiers. Les boisés détenus par ces propriétaires forestiers jouent un rôle important en améliorant la qualité de l'air, en protégeant la biodiversité et en contribuant à la qualité de l'eau. Il n'est donc pas étonnant que ce plan vise à protéger ces forêts.

Lors des consultations devant mener à l'adoption de ce plan, la FPFQ, par le biais de l'Union des producteurs agricoles (UPA), est intervenue pour souligner aux élus politiques l'importance de protéger les usages forestiers des lots boisés et de soutenir les propriétaires de boisés désirant les mettre en valeur. Cette proposition diffère de la vision de protection intégrale des forêts contre toutes formes d'activités sylvicoles qui était mise de l'avant dans la proposition originale.



### La Stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec

La Fédération des propriétaires forestiers du Québec est intervenue, par le dépôt d'un mémoire et plusieurs représentations auprès du MRNF, pour que la future Stratégie gouvernementale d'aménagement durable des forêts du Québec propose un projet de société emballant pour les propriétaires et producteurs de la forêt privée s'appuyant sur les institutions mises sur pied au cours des cinquante dernières années.

Cette stratégie définit les orientations d'interventions du MRNF pour les cinq prochaines années, ce qui aura un impact important sur la nature des lois, réglementations et programmes visant les propriétaires forestiers. À ce sujet, un document sera publié en 2012.

Le mémoire de la FPFQ peut être consulté sur le site Internet de la Fédération.

### Les actions pour améliorer le revenu des producteurs forestiers

La vente de bois, représentant annuellement 350 millions de dollars lors d'une année normale, mais 180 millions de dollars en période de crise, est un revenu significatif pour les propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec. La FPFQ appuie les négociations, menées régionalement par les syndicats et offices de producteurs de bois auprès des industriels forestiers, en documentant l'évolution des marchés des différents produits forestiers utilisés par les usines québécoises, en analysant la compétition des autres sources d'approvisionnement en bois des usines de transformation, et en suivant la situation dans les pays forestiers concurrents. L'information recueillie et analysée par le personnel de la FPFQ renforce la position de négociation des représentants des producteurs de bois dans l'ensemble des régions du Québec. La FPFQ assure également, entre les syndicats et offices de producteurs de bois, un échange continu d'informations sur l'évolution des marchés dans les différentes régions du Québec.

L'année 2011 s'est caractérisée par une stagnation des ventes de bois en provenance de la forêt privée par rapport à l'année précédente. La compétition qu'exerce l'État par l'allocation d'importants volumes de bois en échange de redevances qui n'ont cessé de diminuer, combinée au fonctionnement bien en deçà des capacités de production des usines, heurtent de plein fouet les producteurs de la forêt privée. Beaucoup reste à faire pour revenir au revenu d'avant la crise dans le secteur forestier.

Les compensations financières liées à l'implantation d'infrastructures publiques représentent désormais une autre source de revenus pour les propriétaires forestiers. Cette année, la FPFQ a maintenu sa participation au comité chargé d'assurer l'application de l'ententecadre liée à la construction du pipeline Saint-Laurent d'Ultramar reliant Lévis et Montréal.



Photo : Nathalie Dansereau, FPFQ



### La mise en ligne du site Info Bois

La FPFQ alimente en continu ses affiliés en données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accélérer la rapidité des échanges d'information, ainsi que l'archivage et la recherche des données, la FPFQ a développé un site Internet accessible à ses affiliés.

La vigie effectuée par la FPFQ permet de suivre l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macro-économiques qui font réagir les marchés. Cette vigie réduit le temps consacré par chacun des affiliés à la recherche, l'analyse et l'archivage de cette information.

# La FPFQ défend les producteurs forestiers en commission parlementaire

Le 22 septembre 2011, devant des députés de l'Assemblée nationale réunis en commission parlementaire, la FPFQ a présenté son mémoire sur le Livre vert portant sur la politique bioalimentaire du Québec.

Intitulé « Une agriculture qui dépasse les biens alimentaires », ce mémoire rappelle au gouvernement que la sylviculture, ou l'entretien et l'exploitation des forêts, fait partie intégrante de l'agriculture au Québec depuis toujours. La FPFQ s'inquiète du fait que le Livre vert ne fait pas mention des producteurs forestiers au Québec et suggère au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de parler d'une « politique agricole » qui inclut les produits de la forêt privée plutôt que d'une « politique bioalimentaire » qui les exclut.

Par le biais de son mémoire, la FPFQ a, entre autres, demandé au gouvernement de protéger les dispositions actuelles de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* permettant l'exercice d'une action collective des producteurs forestiers dans la mise en marché des produits agricoles forestiers.

Ce mémoire peut être consulté sur notre site Internet.

### Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de bois de la forêt privée puisque leurs livraisons représentent uniquement 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation et qu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des

États-Unis. Pour préserver, un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois-cadres : la Loi sur les forêts, qui prévoit un mécanisme conférant un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et autres sources d'approvisionnement, et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui propose aux producteurs diverses mesures pour équilibrer l'offre et la

demande de bois. L'application concrète de ces principes inscrits dans les lois demeure néanmoins un défi et a monopolisé une grande part de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

À cet effet, la FPFQ a compilé les statistiques de mise en marché des bois et documenté les problèmes rencontrés en région pour écouler le bois de la forêt privée afin d'effectuer des représentations crédibles auprès du MRNF. Dans le but de faire respecter le principe de résidualité, elle a aussi poursuivi son travail pour proposer des mécanismes qui pourraient s'appliquer au nouveau régime forestier qui entre progressivement en vigueur. La FPFQ fut aussi présente aux rencontres du nouveau comité de liaison FPFO-MRNF, à la Table provinciale de concertation sur les marchés de la matière ligneuse et à la Table sur la filière bioénergie qui traite de la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

De plus, la FPFQ a initié un dialogue avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec à propos des problématiques opérationnelles de commercialisation des bois de la forêt privée, perçues de part et d'autre, afin d'améliorer le système existant. Ce comité ad hoc s'est réuni à trois reprises en cours d'année.



# Accroître le partage du risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le retour sur l'investissement est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués existent avec un rendement supérieur, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exceptions, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par des programmes de partage de coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPFQ a proposé l'établissement et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement forestier. Cette année n'a pas fait exception, car la FPFQ fut très active auprès des ministères provinciaux et fédéraux pour maintenir les budgets disponibles à la mise en valeur de la forêt privée et améliorer les programmes existants.

# Le calcul des nouvelles garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique

Tel que prévu à l'article 91 de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la FPFQ et ses affiliés, conjointement avec le MRNF, ont évalué en cours d'année l'offre de bois disponible en forêt privée, pour alimenter les usines de transformation afin que les nouvelles garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique permettent aux producteurs d'obtenir un accès raisonnable aux marchés.

Dans le cadre du nouveau régime forestier qui entrera en vigueur le 1er avril 2013, des garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique seront accordées aux usines de transformation, remplaçant ainsi leurs anciens contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Une évaluation rigoureuse des besoins des usines, ainsi que de l'offre de bois en provenance de la forêt privée et des autres sources d'approvisionnement, permettra d'améliorer l'application du principe de résidualité du bois de la forêt publique. Autrement, les usines disposeront de garanties d'approvisionnement suffisamment élevé et considéreront le bois de la forêt privée uniquement comme un approvisionnement marginal, utilisé lors des hauts de cycle économique.

L'évaluation de l'offre de bois de la forêt privée se distingue toutefois du calcul de possibilité de récolte forestière qui ne tient pas compte des volumes de bois qui seront réellement récoltés par les producteurs de la forêt privée, mais plutôt du potentiel de récolte théorique si l'ensemble de ceux-ci étaient actifs.



Photo : Nathalie Dansereau, FPFQ



# Le Rendez-vous de la forêt privée 2011

Le MRNF a tenu, en mai 2011, un Rendez-vous de la forêt privée qui a réuni l'ensemble des intervenants de ce secteur pour définir les grandes orientations de l'intervention gouvernementale au cours des prochaines années.

Le MRNF intervient. principalement auprès des 36 000 producteurs forestiers, par le biais de divers programmes de soutien financier dédiés aux activités d'aménagement forestier. Les règles de fonctionnement de ces programmes sont redéfinies environ tous les cing ans par le MRNF, en collaboration avec les associations provinciales œuvrant dans ce secteur. Durant les dixhuit mois qui ont précédé cette rencontre provinciale, plusieurs réunions ont eu lieu au cours desquelles il fut notamment convenu de :

- Maintenir le budget de 28,5 millions de dollars du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les années 2011, 2012 et 2013, sous réserve de l'approbation des crédits par l'Assemblée nationale;
- Diriger l'aide vers les propriétaires véritablement engagés dans la mise en valeur de leurs forêts et viser l'aboutissement des investissements sylvicoles déjà amorcés sur le territoire privé;
- Mettre davantage à profit les groupements forestiers dans la réalisation des travaux sylvicoles soutenus par les programmes ad hoc de mise en valeur de la forêt privée, tout

### Étude pour l'établissement de centres de mise en copeaux des bois de la forêt privée

Le MRNF et la FPFQ ont développé conjointement un projet pour évaluer la pertinence d'établir des centres de mise en copeaux du bois de la forêt privée sur le territoire québécois.

Avec la fermeture temporaire ou permanente de plusieurs usines de panneaux et de pâtes et papiers, la commercialisation de bois de trituration se complexifie dans plusieurs régions du Québec. De plus, certaines usines consommant du bois rond annoncent qu'elles privilégieront un approvisionnement en copeaux à moyen terme. Enfin, de nouveaux utilisateurs recherchent des copeaux de la forêt privée pour approvisionner de petites centrales d'énergie.

Ce projet vise donc à évaluer la demande pour des copeaux de bois de la forêt privée, leurs coûts de production par rapport aux autres sources d'approvisionnement, ainsi que la localisation d'éventuels centres de mise en copeaux qui recevraient le bois des producteurs forestiers. Le centre de recherche FPInnovations a été mandaté pour réaliser cette étude dont les résultats sont attendus à l'été 2012. Le banc d'essai de ce projet touchera les régions syndicales de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de Québec, de la Mauricie, de la Beauce et de la Côte-du-Sud. Les résultats seront exportables à l'ensemble du territoire de la forêt privée.

- en maintenant une diversité de conseillers forestiers accrédités pour accompagner les producteurs forestiers;
- Renforcer les règles de gouvernance des groupements forestiers;
- Améliorer le Programme de remboursement des taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers;
- Simplifier la procédure d'enregistrement des producteurs forestiers;
- Améliorer la méthode d'établissement des taux des travaux d'aménagement forestiers soutenus par les programmes de mise en valeur de la forêt privée;
- Financer dorénavant la réalisation des plans d'aménagement forestier par le Programme de remboursement des taxes foncières;

- Renforcer les processus de reddition de comptes pour vérifier la performance des conseillers forestiers accrédités œuvrant dans la livraison des programmes d'aménagement forestier;
- Réviser les outils de planification régionale: calcul de possibilité forestière, enquête des propriétaires forestiers, et plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;
- Améliorer les politiques de protection des investissements sylvicoles réalisés chez les propriétaires forestiers.

La FPFQ, par de multiples rencontres, a consacré beaucoup d'énergie à ce dossier afin de défendre la position des propriétaires et producteurs forestiers qu'elle représente.



### Favoriser la cohésion syndicale des producteurs de bois

La FPFQ réalise plusieurs activités de communication à l'intention des producteurs forestiers du Québec. En collaboration avec la Terre de chez nous et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la FPFQ publie la revue Forêts de chez nous quatre fois par année. De plus, la FPFQ produit, à l'intention des administrateurs et permanents de notre organisation syndicale, une infolettre mensuelle Forêts de chez nous PLUS ainsi qu'une revue de presse bimensuelle présentant des articles d'intérêts pour les acteurs de la forêt privée. Quatre communiqués de presse ont été diffusés au cours de la dernière année pour faire valoir la position de notre organisation. Ces activités de communication permettent de véhiculer informations et messages syndicaux.

Cette cohésion passe aussi par la planification des rencontres des nombreuses instances de la FPFQ : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, comité exécutif et comités internes. Ainsi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour traiter, notamment, de la révision du régime de la forêt privée, de la stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec, des règles de financement de la mise en valeur de la forêt privée, de la situation sur les marchés du bois, du dossier des grands propriétaires forestiers.

# La future politique de forêts publiques de proximité aura des impacts pour la forêt privée

La FPFQ est intervenue auprès du MRNF au sujet de son projet d'allocation de la gestion de forêt publique dite « de proximité » à des MRC et des communautés autochtones qui se montreraient intéressées. Ce projet s'inscrit dans l'orientation gouvernementale de décentralisation de la gestion du territoire et des ressources naturelles auprès des communautés régionales. Dans une première phase, les volumes récoltés sur ces territoires devraient être de 1,6 million de mètres cubes par année.

Ce projet comporte, bien sûr, plusieurs impacts pour les producteurs de la forêt privée et la FPFQ a remis un mémoire au MRNF pour améliorer le projet initial. Celui-ci recommande notamment au MRNF:

- D'adopter la désignation de « forêts publiques de proximité » ou « forêts communautaires » pour éviter qu'il y ait confusion avec la véritable forêt de proximité; la forêt privée.
- D'inclure le bois de la « forêt publique de proximité » dans la catégorie visée comme source d'approvisionnement résiduel en vertu de l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.
- D'inciter les délégataires de « forêts publiques de proximité » à utiliser les services de mise en marché du gestionnaire de plan conjoint de son territoire pour les volumes qui ne seront pas mis aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois, à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs régions pour la vente de bois en provenance des lots intramunicipaux.

Enfin, la cohésion syndicale favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers, renforcés par notre affiliation à l'UPA. Outre l'appui de notre organisation aux grandes revendications des producteurs agricoles sur les programmes de sécurité du revenu, le président de la FPFQ est membre du

conseil général de l'UPA, ainsi que du Comité du fonds de défense professionnelle, de la Table de travail de l'UPA sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire, et le développement régional, et de la Table de l'UPA sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Photo : Nathalie Dansereau, FPFQ



# Les budgets en aménagement forestier

Globalement, les budgets des divers programmes gouvernementaux à l'intention des producteurs forestiers se sont élevés à 57 millions de dollars pour l'année 2011. Il s'agit d'une baisse de 9 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (en dollars constants). Les sommes consacrées à chacune des régions subiront cependant les variations décrites au tableau 1.

À l'intérieur de cette enveloppe, le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est demeuré à 28,5 millions de dollars, le Programme d'investissements sylvicoles à 5 millions de dollars, le Programme de création d'emplois en forêt à 6,7 millions de dollars et le programme du gouvernement fédéral est passé de 5 à 2 millions de dollars. À ces montants, on doit aiouter le Programme de remboursement des taxes foncières, contribuant à environ 12 millions de dollars. et la participation de l'industrie forestière pour 3,5 millions de dollars. Sur ces deux derniers points, il est utile de rappeler que ces budgets augmenteront automatiquement si le niveau de récolte s'accroît en forêt privée ou que les producteurs

utilisent davantage le Programme de remboursement des taxes foncières qui n'est pas à enveloppe fermée. Nous pourrions alors nous rapprocher des budgets des années passées.

De plus, le MRNF s'est engagé à travailler avec la FPFQ pour améliorer le Programme de remboursement de taxes foncières d'ici 2013, ce qui augmentera les sommes dédiées à la mise en valeur de la forêt privée puisque les taxes foncières de plusieurs régions du Québec ne cessent d'augmenter.

Tableau 1 : Montants octroyés aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées

		Exercice 2011-2012								
Territoire d'agences de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Programme de création d'emplois	Programme d'investissements sylvicoles	Programme fédéral	Total	Variation avec l'année précédente				
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	5 185 000 \$	475 960 \$	202 140 \$	12 900 700 \$	-4 %				
Lac-Saint-Jean	727 700 \$		128 515 \$	54 585 \$	910 800 \$	-10 %				
Saguenay	1 832 550 \$		85 720 \$	36 380 \$	1 954 650 \$	-3 %				
Québec	1 423 100 \$		428 370 \$	181 930 \$	2 033 400 \$	-7 %				
Mauricie	1 265 400 \$		246 890 \$	104 810 \$	1 617 100 \$	-4 %				
Estrie	2 506 100 \$		475 950 \$	202 150 \$	3 184 200 \$	-22 %				
Outaouais	1 121 000 \$		512 700 \$	281 600 \$	1 915 300 \$	2 %				
Abitibi	1 373 700 \$		205 750 \$	87 350 \$	1 666 800 \$	-7 %				
Témiscamingue	233 700 \$		49 695 \$	21 105 \$	304 500 \$	-9 %				
Côte-Nord	305 900 \$		9 550 \$	4 050 \$	319 500 \$	-2 %				
Gaspésie-Les Îles	1 954 150 \$	1 560 000 \$	190 450 \$	80 850 \$	3 785 450 \$	-5 %				
Appalaches	2 132 180 \$		476 010 \$	202 140 \$	2 810 330 \$	-10 %				
Chaudière	2 268 220 \$		476 010 \$	202 140 \$	2 946 370 \$	-11 %				
Lanaudière	471 200 \$		163 250 \$	69 350 \$	703 800 \$	-1 %				
Laurentides	947 150 \$		258 450 \$	109 750 \$	1 315 350 \$	-2 %				
Montérégie	947 150 \$		440 800 \$		1 387 950\$	-5 %				
Bois-Francs	1 896 200 \$		375 930 \$	159 670 \$	2 431 800\$	-3 %				
TOTAL	28 443 000 \$	6 745 000 \$	5 000 000 \$	2 000 000 \$	42 188 000\$	-7%				

Compilation : MRNF et FPFQ

### Le changement d'image de la Fédération

Les producteurs ont adopté une résolution lors de l'assemblée générale de 2011, afin de changer le nom de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) pour celui de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ). Ce faisant, les producteurs exprimaient leur volonté d'être perçus, non pas seulement comme des producteurs de bois, mais comme des producteurs fort occupés à gérer un patrimoine forestier.

À ce changement de nom fut associé un changement d'identité visuelle nous permettant, après plus de 40 ans d'existence, de nous redéfinir auprès de nos membres, de nos clients, de nos partenaires, du public et des médias.

Ainsi, le concept du nouveau logo met de l'avant l'individu qui gère et aménage sa forêt.

- La main formant le tronc et les branches symbolise les propriétaires forestiers, unis et forts, que nous représentons;
- Les racines représentent l'ancrage historique de notre organisation dans les régions pour soutenir la croissance de la forêt privée et des communautés. Chacune des quatorze pointes correspond à l'un des syndicats et offices affiliés;
- La notion de relève s'illustre avec les jeunes résineux poussant sous le couvert forestier;
- · La présence de résineux et de feuillus symbolise l'ensemble des régions;
- La ligne d'horizon affiche le dynamisme et l'implantation des propriétaires forestiers présents sur tout le territoire du Québec.





Photo : Jean Albert, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent



### Forêts de chez nous PLUS

Ce n'est pas d'hier que notre organisation se préoccupe d'informer ses membres par le biais d'une missive. En 1978, le premier feuillet informatif nommé Lettre bimensuelle a vu le jour puis est devenu, en 1995, La Quinzaine. Le changement d'image de la Fédération fut l'occasion, le 1<sup>er</sup> avril dernier, de renommer La Quinzaine pour Forêts de chez nous PLUS.

Forêts de chez nous PLUS se veut un prolongement de la revue Forêts de chez nous. Cependant, son contenu refléte davantage les actions et les représentations effectuées par la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Cette publication demeure mensuelle et vise d'abord les administrateurs des syndicats et offices de producteurs forestier. Néanmoins, sa diffusion se fait également auprès des intervenants du secteur forestier ainsi qu'aux abonnés par Internet, donc à tous les propriétaires forestiers actifs et désireux de suivre nos démarches.

### Le lauréat 2011 du Prix Henri-Paul-Gagnon

La FPFQ a créé en 2010, à l'occasion de son quarantième anniversaire d'existence, le Prix Henri-Paul-Gagnon pour souligner la contribution exceptionnelle d'un individu à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Le prix a été nommé à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la Fédération des producteurs de bois du Québec en 1970. M. Raymond Racine, qui a cumulé près de trente années d'engagement au sein de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce fut le lauréat de ce prix en 2011.



Photo : Nathalie Dansereau, FPFO



# Les administrateurs et employés

# Le passage du flambeau

La dernière année aura été marquée par la réorganisation administrative du secrétariat de la FPFQ. Les départs des années précédentes ont été suivis de l'arrivée d'un nouveau directeur général, M. Marc-André Côté, d'un nouveau responsable à la mise en marché, M. Marc-André Rhéaume et d'une nouvelle responsable des communications, M<sup>me</sup> Nathalie Dansereau. Cette équipe continue de compter sur l'expertise de M<sup>me</sup> Andrée Trudel, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.

Le conseil d'administration de la FPFQ a également connu des changements avec l'arrivée de M. Normand Roy, président de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.



Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.

Directeur général



Gérald Vinette, c.m.a.

Adjoint administratif



Marc-André Rhéaume, ing.f.

Responsable à la mise en marché



Nathalie Dansereau

Responsable des communications



**Andrée Trudel** 

Secrétaire de direction



# Le conseil d'administration





Pierre-Maurice Gagnon Président Saguenay-Lac-Saint-Jean



**Berthold Gagné** 1er Vice-président Gaspésie



**Léo-Paul Quintal**2e Vice-président
Mauricie



**Daniel Boucher** Membre de l'exécutif Bas-Saint-Laurent



**Marc-Yvon Poulin** Membre de l'exécutif Beauce



Normand Roy Abitibi– Témiscamingue



**Marcel Boilard**Centre-du-Québec



**Eddy Morin** Côte-du-sud



André Roy Estrie



Raymond Johnson Gatineau



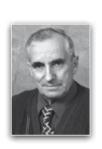
**Lucien Gratton**Labelle



**Douglas Gauthier**Pontiac



**Martin J. Côté** Région de Québec



Normand Roy Saguenay-Lac-Saint-Jean



**André Saulnier** Sud-Ouest du Québec

# Les statistiques de mise en marché des bois

Entre janvier et décembre 2011, les quatorze plans conjoints de producteurs forestiers du Québec ont mis en marché 3,7 Mm<sup>3</sup> solides de bois, toutes essences. Le volume global livré en 2011 représente une hausse de 7 % par rapport à l'année 2010.

En 2011, les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont représenté 53 % du bois livré en provenance de la forêt privée, les livraisons aux usines de pâtes et papiers 33 % et les livraisons aux usines de panneaux et autres utilisations 14 %.

Globalement, les livraisons des essences résineuses ont augmenté de 16 % en 2011, alors que les livraisons de feuillus ont diminué de 2 %.

La valeur des livraisons de 2011 pour les producteurs forestiers, représente environ 203 M\$, comparativement à 136 M\$ en 2010 et 120 M\$ en 2009.

Note: Aux fins d'uniformisation, toutes les données des rapports d'ensemble ont été converties en mètre cube solide pour les trois segments de marché: pâtes et papiers, sciage et déroulage, panneaux et autres utilisations. Dans plusieurs cas, les facteurs de conversion peuvent varier. Les résultats doivent donc être interprétés avec discernement et nous vous invitons à consulter les données originales des syndicats et offices pour plus de précision.

# Abitibi-Témiscamingue Saguenay-Lac-Saint-Jean Québec Gatineau Labelle Mauricie Gaspésie Bas-Saint-Laurent Côte-du-Sud Beauce Sud-Ouest-du-Québec



# Valeur totale des livraisons 2011\* par type d'utilisation, toutes essences (en dollars)

TYPE D'UTILISATION	À L'USINE	AU PRODUCTEUR		
Pâtes et papiers	65 720 900 \$	45 042 200 \$		
Sciage et déroulage	113 752 300 \$	90 529 000 \$		
Panneaux et autres utilisations	23 288 500 \$	16 077 900 \$		
TOTAL	202 761 700 \$	151 649 100 \$		

<sup>\*</sup> Estimation

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

### Rapport d'ensemble des bois mis en marché en 2011 par secteur d'activité Toutes essences (en mètres cubes solides ¹)

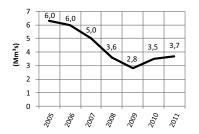
SYNDICATS & OFFICES	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	PROPORTION DE LA MISE EN MARCHÉ
Abitibi-Témiscamingue	9 700	67 200	195 800	272 700	7 %
Bas-Saint-Laurent	137 800	484 300	28 800	650 900	17 %
Beauce	201 000	190 100	0	391 100	10 %
Centre-du-Québec	80 300	21 900	11 600	113 800	3 %
Côte-du-Sud	100 200	127 000	0	227 200	6 %
Estrie	242 400	269 300	0	511 700	14 %
Gaspésie	23 300	62 300	14 700	100 300	3 %
Gatineau	15 700	79 700	73 800	169 200	5 %
Labelle	10 700	28 000	29 300	68 000	2 %
Mauricie	27 000	38 900	57 700	123 600	3 %
Pontiac	41 500	28 400	23 800	93 700	3 %
Région de Québec	265 300	410 300	42 100	717 700	19 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 400	157 500	2 300	163 200	4 %
Sud-Ouest du Québec	68 000	46 200	17 100	131 300	4 %
TOTAL	1 226 300	2 011 100	497 000	3 734 400	100 %
PROPORTION DU VOLUME TOTAL LIVRÉ	33 %	54 %	13 %	100 %	

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

<sup>1</sup> Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

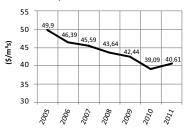


### Volume livré par les producteurs de la forêt privée



# Prix moyen pondéré aux producteurs de la forêt privée

(tous produits, toutes essences)



### Revenu brut aux producteurs de la forêt privée



Note : ces chiffres excluent les frais de transport de bois vers les usines.

### Rapport d'ensemble pour le bois à pâte en 2011 Résineux et feuillus (en mètres cubes solides 1)

	RÉSIN	EUX	FEUIL	LUS	TOTAL			
SYNDICATS & OFFICES	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	PROPORTION RÉSINEUX	PROPORTION FEUILLUS
Abitibi-Témiscamingue	8 500	2 %	1 200	0 %	9 700	1 %	88 %	12 %
Bas-Saint-Laurent	23 400	5 %	114 400	15 %	137 800	11 %	17 %	83 %
Beauce	148 300	31 %	52 700	7 %	201 000	16 %	74 %	26 %
Centre-du-Québec	50 000	10 %	30 300	4 %	80 300	7 %	62 %	38 %
Côte-du-Sud	27 100	6 %	73 100	10 %	100 200	8 %	27 %	73 %
Estrie	60 100	12 %	182 300	25 %	242 400	20 %	25 %	75 %
Gaspésie	7 400	2 %	15 900	2 %	23 300	2 %	32 %	68 %
Gatineau	1 200	0 %	14 500	2 %	15 700	1 %	8%	92 %
Labelle	400	0 %	10 300	1 %	10 700	1 %	4 %	96 %
Mauricie	26 400	5 %	600	0 %	27 000	2 %	98 %	2 %
Pontiac	5 300	1 %	36 200	5 %	41 500	3 %	13 %	87 %
Région de Québec	114 400	24 %	150 900	20 %	265 300	22 %	43 %	57 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0 %	3 400	0 %	3 400	0 %	0 %	100 %
Sud-Ouest du Québec	11 100	2 %	56 900	8 %	68 000	6 %	16 %	84 %
TOTAL	483 600	100 %	742 700	100 %	1 226 300	100 %	39 %	61 %

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec



<sup>1</sup> Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

### Rapport d'ensemble pour le bois de sciage et déroulage en 2011 Résineux et feuillus (en mètres cubes solides ¹)

	RÉSIN	IEUX	FEUILLUS		TOTAL			
SYNDICATS & OFFICES	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	PROPORTION RÉSINEUX	PROPORTION FEUILLUS
Abitibi-Témiscamingue	63 700	4 %	3 500	1 %	67 200	3 %	95 %	5 %
Bas-Saint-Laurent	284 900	17 %	199 400	55 %	484 300	24 %	59 %	41 %
Beauce	172 900	10 %	17 200	5 %	190 100	9 %	91 %	9 %
Centre-du-Québec	21 500	1 %	400	0 %	21 900	1 %	98 %	2 %
Côte-du-Sud	95 900	6 %	31 100	9 %	127 000	6 %	76 %	24 %
Estrie	236 800	14 %	32 500	9 %	269 300	13 %	88 %	12 %
Gaspésie	49 400	3 %	12 900	4 %	62 300	3 %	79 %	21 %
Gatineau	75 800	5 %	3 900	1 %	79 700	4 %	95 %	5 %
Labelle	24 400	1 %	3 600	1 %	28 000	1 %	87 %	13 %
Mauricie	33 700	2 %	5 200	1 %	38 900	2 %	87 %	13 %
Pontiac	23 600	1 %	4 800	1 %	28 400	1 %	83 %	17 %
Région de Québec	386 400	23 %	23 900	7 %	410 300	20 %	94 %	6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	149 200	9 %	8 300	2 %	157 500	8 %	95 %	5 %
Sud-Ouest du Québec	32 000	2 %	14 200	4 %	46 200	2 %	69 %	31 %
TOTAL	1 650 200	100 %	360 900	100 %	2 011 100	100 %	82 %	18 %

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

### Rapport d'ensemble pour le bois de panneaux et autres utilisations en 2011 Résineux et feuillus (en mètres cubes solides ¹)

	RÉSIN	IEUX	FEUIL	LUS	тот	AL		
SYNDICATS & OFFICES	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	PROPORTION RÉSINEUX	PROPORTION FEUILLUS
Abitibi-Témiscamingue	0	0 %	195 800	43 %	195 800	39 %	0 %	100 %
Bas-Saint-Laurent	3 400	8 %	25 400	6 %	28 800	6 %	12 %	88%
Beauce	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %	0 %
Centre-du-Québec	7 100	17 %	4 500	1 %	11 600	2 %	61 %	39 %
Côte-du-Sud	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %	0 %
Estrie	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %	0 %
Gaspésie	4 900	12 %	9 800	2 %	14 700	3 %	33 %	67 %
Gatineau	5 100	12 %	68 700	15 %	73 800	15 %	7 %	93 %
Labelle	2 500	6 %	26 800	6 %	29 300	6 %	9%	91 %
Mauricie	4 400	10 %	53 300	12 %	57 700	12 %	8 %	92 %
Pontiac	4 100	10 %	19 700	4 %	23 800	5 %	17 %	83 %
Région de Québec	9 700	23 %	32 400	7 %	42 100	8 %	23%	77 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0 %	2 300	1 %	2 300	0 %	0 %	100 %
Sud-Ouest du Québec	1 400	3 %	15 700	3 %	17 100	3 %	8%	92 %
TOTAL	42 600	100 %	454 400	100 %	497 000	100 %	9 %	91 %

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

<sup>1</sup> Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.



# La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui exerce des activités de représentations auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral. Au cours de la dernière année, la Fédération canadienne des propriétaires de boisés a poursuivi ses revendications pour la création d'un fonds d'épargne et d'investissement sylvicole à l'intention des producteurs forestiers et l'accroissement de l'investissement du gouvernement fédéral dans la sylviculture et la certification en forêt privée.

# Appui du comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le comité sénatorial s'est penché sur la situation du secteur forestier canadien et a recommandé, en juillet 2011, que Ressources naturelles Canada travaille avec le ministère des Finances en vue de mettre en place un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel destiné aux propriétaires de lots boisés privés afin de stimuler les bonnes pratiques d'aménagement forestier.

Cette recommandation découle des représentations effectuées par les représentants de la Fédération canadienne de propriétaires de boisés auprès des sénateurs de ce comité



Photo : Nathalie Dansereau, FPFQ



### Le suivi des résolutions

### **Résolutions AGA 2011**

### Suivi

### FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE MISE -EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

 Il est demandé aux gouvernements du Québec et du Canada de maintenir le financement des programmes de mise en valeur au même niveau qu'en 2009-2010 pour les trois prochaines années (28,5 M\$ pour le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et 5 M\$ pour chacun des programmes d'investissements sylvicoles et Fonds d'aide aux collectivités). Au cours de l'année 2011, le MRNF a reconduit le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées avec un budget de 28,5 M\$, le Programme d'investissements sylvicoles avec un budget de 5 M\$, le Programme de création d'emplois en forêt avec une enveloppe de 6,7 M\$. Le gouvernement fédéral a investi 2 M\$ pour l'aménagement en forêt privée en 2011.

Le MRNF propose de maintenir le budget régulier du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées à 28,5 M\$ pour les deux prochaines années (2012 et 2013).

Le MRNF propose de reconduire le Programme d'investissements sylvicoles pour l'année 2012, avec un budget qui n'est pas encore connu.

Ces décisions seront confirmées lors de l'étude des crédits par l'Assemblée nationale.

Le gouvernement fédéral a accordé une aide de 2 M\$ pour les années 2011 et 2012.

# RÉFORME DU SYSTÈME DE TAXATION FONCIÈRE

Il est demandé à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- De faire une priorité des réformes du système de taxation foncière et du Programme de remboursement des taxes foncières afin de revendiquer pour les propriétaires forestiers un traitement équitable;
- De développer des propositions de mesures correctrices, de plans d'action et d'alliances pour faire la promotion active et soutenue des réformes souhaitées auprès des autorités gouvernementales, notamment auprès de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- D'inviter tous les syndicats affiliés à participer activement à ces démarches.

Le MRNF s'est engagé, en 2011, à réviser son Programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers d'ici avril 2013. Les travaux ont débuté en collaboration avec la FPFQ.

À l'hiver 2012, La FPFQ a documenté l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires forestiers dans toutes les régions du Québec.

Au printemps 2012, avec ses affiliés, la FPFQ a coordonné la campagne « Qu'allez-vous faire pour soutenir les producteurs de la forêt privée? », afin de sensibiliser les députés et ministres à cet enjeu.



# GARANTIES DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS FORESTIERS

 Il est demandé au gouvernement du Québec et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec de mettre en place un groupe de travail afin de documenter la problématique et proposer des solutions au problème des garanties de paiement pour le bois en provenance de la forêt privée livré aux usines de transformation. La FPFQ a organisé une rencontre pour analyser les systèmes de garanties de paiement mis en œuvre par des agences de ventes d'autres secteurs de productions agricoles. Le travail se poursuivra en 2012.

# EXEMPTION DES VÉHICULES FORESTIERS — DE MASSE NETTE INFÉRIEURE À 3000 KG DE LA DÉFINITION DES VÉHICULES LOURDS

 Il est demandé au ministre des Transports,
 M. Sam Hamad, d'exempter les petits équipements forestiers de masse nette inférieure à 3 000 kg des exigences prévues pour les véhicules lourds, et à l'Union des producteurs agricoles de soutenir cette revendication des producteurs forestiers. Le ministère des Transports du Québec et la Société d'assurances automobiles du Québec ont créé une nouvelle catégorie (RA-7) pour les propriétaires de remorques de ferme qui ne sont pas agriculteurs, ce qui permet aux producteurs forestiers de bénéficier des exemptions prévues dans la réglementation sur les véhicules lourds pour les agriculteurs.

### **VÉHICULES HORS ROUTE -**

- Il est demandé à la FPFQ d'adopter la position de l'UPA sur les véhicules hors route concernant :
- La reconnaissance de la contribution du secteur;
- · La non-permanence des sentiers;
- La durée des droits de passage;
- Des présences équilibrées aux Tables régionales de concertation;
- · La participation au sous-comité de travail;
- La reconnaissance formelle des pertes encourues;
- · Le balisage des réseaux.

Le dossier suit son cours.

# ADOPTION DU NOUVEAU NOM DE LA FÉDÉRATION

La FPFQ a changé son nom le 1er avril 2012 et arbore dorénavant une image organisationnelle mettant de l'avant les producteurs à l'œuvre en forêt privée.

### PRIME POUR LE BOIS CERTIFIÉ

 Il est demandé aux membres affiliés, gestionnaires de plan conjoint, de se concerter afin d'obtenir une prime importante pour le bois certifié. La FPFQ a organisé, en 2012, une rencontre avec ses affiliés pour redéfinir la position de l'organisation dans le dossier de la certification forestière.



### RECONNAISSANCE DU MODÈLE D'AFFAIRES DES GROUPEMENTS FORESTIERS

 Il est demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'inclure les représentants de la FPFQ aux discussions entourant la définition du modèle d'affaires des groupements forestiers et de s'assurer que les conditions imposées aux groupements forestiers soient respectées. La FPFQ a participé aux débats entourant la définition de la convention d'aménagement forestier qui devra être signée entre un groupement et un propriétaire forestier. De plus, nous avons participé aux discussions sur les critères de gouvernance des groupements forestiers qui sont dorénavant exigés par le MRNF.

### **Résolutions AGA 2010**

### Suivi

# CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS FORESTIERS AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

- Il est demandé que le MRNF maintienne une contribution significative au financement du plan d'aménagement forestier dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Et qu'il réalise une analyse d'impact, sur le niveau de reboisement et sur l'équité, de concentrer la contribution des producteurs dans les travaux de reboisement.

Voir résolution similaire de 2011.

# ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE PRODUCTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS

 Il est demandé qu'il soit possible d'effectuer l'échange de terrains contigus entre un producteur agricole et un producteur forestier. Les membres de la Table de l'aménagement du territoire de l'UPA évaluent qu'avec les pouvoirs actuels de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, l'échange de terrains contigus entre un producteur agricole et un producteur forestier est possible.

# AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

 Il est demandé que le gouvernement du Québec modernise le Programme de remboursement de taxes foncières pour le rendre plus facilement accessible aux producteurs forestiers.

Voir résolution similaire de 2011.



### FERTILISATION DES ÉRABLIÈRES

 Il est demandé que la FPFQ intervienne auprès des deux paliers de gouvernement afin d'accentuer les efforts de suivi et de recherche pour assurer la survie de nos érablières à long terme, et la création d'un programme de fertilisation des érablières à l'intention des producteurs forestiers et des acériculteurs. Des discussions sont en cours pour que la fertilisation des érablières et le jardinage acérico-forestier fassent partie de la liste révisée des travaux d'aménagement forestier autorisés par le Programme de remboursement des taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers.

# ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE - COHÉRENTE

 Il est demandé que la future politique agricole du Québec ne compromette ni l'efficacité des plans conjoints, ni la représentation unique des producteurs agricoles et forestiers via leur organisation syndicale qu'est l'UPA. La FPFQ est intervenue en commission parlementaire pour défendre les intérêts des producteurs forestiers au sein de la future politique agricole.

# ÉQUITÉ POUR LA FORÊT PRIVÉE SUR LES MARCHÉS DU BOIS

 Il est demandé que le MRNF apporte un amendement à la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers pour y inscrire un mécanisme non discrétionnaire d'ajustement ponctuel des volumes de bois des forêts publiques garantis aux usines de transformation du bois. En réponse à cette demande, la ministre Normandeau a indiqué que la nouvelle Loi renforce le principe de résidualité (les articles 91, 93, 105, 106, et 336). La ministre a souligné qu'il sera toutefois possible, dans le futur, d'améliorer ces mécanismes s'il était démontré qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés.

Un comité de liaison entre la FPFQ et le MRNF a été créé en 2011 pour traiter de cette question et, le cas échéant, proposer des ajustements.

### MISE EN MARCHÉ ORDONNÉE DU BOIS AFFECTÉ PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

 Il est demandé que le MRNF procède sans délai à une révision des politiques de son ministère en matière de protection des forêts privées affectées par une épidémie d'insectes et de récupération de bois de forêt privée affectés par une catastrophe naturelle et d'associer la Fédération des producteurs forestiers du Québec aux travaux de cette révision. Le MRNF a convenu de travailler avec la FPFQ pour définir un plan réduisant les impacts des catastrophes naturelles pour les producteurs forestiers.



### Organisations administrant un plan conjoint de producteurs forestiers

### S.P.B. Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7 spbat@spbat.qc.ca Stéphane Paul, directeur général Normand Roy, président T. (819) 762-0835 F. (819) 762-0831

### Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin Rimouski (Québec) G5L 7P5 spfbsl@upa.qc.ca Yves Bell, directeur général Daniel Boucher, président T. (418) 723-2424 F. (418) 722-3552

# Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boul. Dionne Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9 apbb@globetrotter.net Martin Ladouceur, directeur général Marc-Yvon Poulin, président T. (418) 228-5110 F. (418) 228-5800

### S.P.B. Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5 spb@spbois.qc.ca Ghislain Leblond, directeur général Marcel Boilard, président T. (819) 697-2922 F. (819) 697-0574

### S.P.B. Côte-du-Sud

1120, 6e avenue, bureau 400 La Pocatière (Québec) GOR 1Z0 spbcs@globetrotter.net Georges Fortier, directeur général Eddy Morin, président T. (418) 856-4639 F. (418) 856-2775

### S.P.B. Estrie

4300, boul. Bourque Sherbrooke (Québec) J1N 2A6 spbe@upa.qc.ca Raymond Thibeault, directeur général André Roy, président T. (819) 346-8905 F. (819) 346-8909

### S.P.B. Gaspésie

172, boul. Perron Est New-Richmond (Québec) GOC 2B0 spbg@upa.qc.ca Guylaine Fournier, directrice adjointe Berthold Gagné, président T. (418) 392-7724 F. (418) 392-7531

### O.P.B. Gatineau

276, rue Principale Sud Maniwaki (Québec) J9E 2A6 opb.gat@bellnet.ca Mario Couture, directeur général Raymond Johnson, président T. (819) 449-6649 F. (819) 449-7082

# Syndicat des producteurs forestiers de Labelle

725, rue Vaudreuil Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8 mario.lanthier@spfl.net Mario Lanthier, directeur général Lucien Gratton, président T. (819) 623-2228 F. (819) 623-3430

### S.P.B. Mauricie

2410, rue de l'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5 spb@spbois.qc.ca Ghislain Leblond, directeur général Léo-Paul Quintal, président T. (819) 370-8368 F. (819) 370-1273

### Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec

725, rue Vaudreuil Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8 mario.lanthier@spfl.net Mario Lanthier, directeur général André Saulnier, président T. (819) 623-2228 F. (819) 623-3430

### O.P.B. Pontiac

10, Centre, C.P. 929 Shawville (Québec) JOX 2Y0 opdbp@lino.com Douglas Gauthier, président T. (819) 647-2448 F. (819) 647-5987

### Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5S2 spfrq@upa.qc.ca Jean-Pierre Dansereau, directeur général Martin J. Côté, président T. (418) 872-0770 F. (418) 872-7099

### S.P.B. Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet Jonquière (Québec) G7X 8T7 syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca Daniel Fillion, directeur général Pierre-Maurice Gagnon, président T. (418) 542-5666 F. (418) 542-4046

- S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois • O.P.B. : Office des producteurs de bois





### Publié par

La Fédération des producteurs forestiers du Québec 555, boul. Roland-Therrien, bureau 565 Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 679-4300 Courriel : bois@upa.qc.ca • www.foretprivee.ca

### Coordination

La Fédération des producteurs forestiers du Québec

### Mise en page

Francine Larivée, DCVS-UPA